

dPhoto'SB

Grup Fotogràfic Santboià



IX Concours International de Photographie **dPhoto'SB 2026**

ORGANISATION

Grup Fotogràfic Santboià dPhoto'SB avec la collaboration de la Mairie de de Sant Boi de Ll., organise le **9ème Concours international de Photographie dPhoto'SB 2026**, avec la reconnaissance de la **FIAP**, de la **CEF** et de la **FCF**.

Responsable du salon : Jordi Aragonès / concursos@dphotosb.com

RECONNAISSANCE

Ce concours est reconnu par :

Fédération Internationale de l'Art Photographique (FIAP) **2026/348**.

Confederación Española de Fotografía (CEF) **I-2026/18**.

Federació Catalana de Fotografia (FCF) **2026/51**.

Le concours marquera pour l'obtention des titres FIAP, CEF et FCF, conformément à la réglementation.

SECTIONS

- 1.- Libre Monochrome *.
- 2.- Libre Couleur.
- 3.- Portrait**.
- 4.- Nature***.
- 5.- Nature morte****.

CALENDRIER

- Livraison des travaux : Du 01 juin 2026 au 15 septembre 2026.
- Verdict : 03 octobre 2026.
- Notification des résultats : 26 octobre 2026.
- Remise des prix et ouverture de l'exposition le 07 novembre 2026.

JURY

Le tribunal est composé de trois photographes reconnus par la CONFEDERACION ESPAÑOLA DE FOTOGRAFIA et par la FEDERACIÓ CATALANA DE FOTOGRAFIA. Son verdict sera public et irrévocable :

- . – **Montserrat Moraleda Díaz (MFCF3* - JBFCF - MCEF/b - MCEF/p - EFIAP).**
- . – **Carme Mas Puig (MFCF1* - JAFCF - ECEF - MCEF).**
- . – **Pilar Gonzalvo Palacín (JBFCF).**

RÈGLEMENT

Participants

Ouvert à tous les photographes, amateur ou professionnel et de toutes les nationalités.

Travaux

Un maximum de quatre œuvres par section.

Vous ne pouvez pas répéter la même photo dans différentes sections.

Les images créées par intelligence artificielle sont interdites dans ce salon ! Toutes les parties de l'image doivent être photographiées par l'auteur, détenteur des droits d'auteur de toutes les œuvres soumises. Les contrevenants seront passibles de sanctions à vie !

En cas de doute, l'organisation peut demander les fichiers RAW à l'auteur pour prouver sa paternité.

Aucune œuvre ayant un contenu contraire au droit à l'honneur, à la vie privée, personnelle et familiale et/ou à l'image de personnes, en particulier de mineurs, ne sera publiée ou acceptée. Une œuvre peut être rejetée si les organisateurs considèrent qu'elle n'est pas conforme aux fondements.

Présentation et format

La présentation des travaux se fera en mode numérique et à l'adresse : www.dphotosb.com dans le lien prévu à cet effet. Le format sera JPG avec un maximum de 3000 pixels en horizontal et 2000 pixels en vertical, en 300 dpi et sans dépasser 5 Mo. Recommander l'espace colorimétrique à sRGB. Sur la face de l'image, vous ne pouvez pas ajouter de symbole permettant d'identifier l'auteur en tant que signatures, nom, titre, filigrane, etc...

Droits de participation

Inscription individuelle : Le prix pour participer sera de **15€** quel que soit le nombre de sections auxquelles vous participez.

Inscription de groupe : **12€** / participant (minimum 10 participants). Le procès commence par l'enregistrement individuel de chacun des composants du groupe, qui ne doit pas effectuer le paiement en ce moment-là. Une fois que tous les participants seront inscrits, le groupe enverra un courrier électronique à l'adresse concursos@dphotosb.com en indiquant une adresse postale (rue, numéro, population et pays) et les noms, prénoms et numéros de référence de tous les membres du groupe. Après l'envoi du courrier précédent, un seul paiement sera effectué pour le montant total des inscriptions de tous les membres du groupe. L'adresse postale sera utilisée pour envoyer les prix obtenus conjointement.

Le mode du paiement est également collecté sur le Web : www.dphotosb.com et seulement cette méthode sera valide.

PRIX

Dans ce concours, un total de 52 prix.

Prix Principal

La Broche bleue (FIAP) au meilleur auteur du concours, qui recevra le plus grand nombre de photographies sélectionnées.

Prix par section

1 médaille d'or FIAP (5 au total)

1 médaille d'argent CEF (5 au total)

1 médaille de bronze FCF (5 au total)

2 mentions honorifiques FIAP (10 au total)

2 mentions honorifiques CEF (10 au total)

3 médailles d'Photo'SB (15 au total)

Prix spécial pour Nature morte aux artichauts

Trophée de la meilleure composition de nature morte comprenant un ou plusieurs artichauts. Lors du processus de téléchargement de photos sur la plateforme, le candidat choisira celle avec laquelle il souhaite participer.

Prix spécial Chairman

Le trophée "Special Chairman" sera décerné à une œuvre que le Président choisira parmi le nombre total de photographies présentées dans n'importe quelle section.

EXPOSITION ET REMISE DES PRIX

L'ouverture et la remise des prix auront lieu à la bibliothèque Jordi Rubió i Balaguer, Sant Boi de Ll. le 07 novembre 2026 à 12 heures et les œuvres récompensées par des médailles et des mentions seront exposées. Les prix non récupérés lors de la cérémonie de livraison seront ensuite envoyés par la poste ou par téléchargement via un support numérique.

CATALOGUE

Le catalogue du concours sera envoyé au format pdf et par voie télématique à partir du 1er février 2027.

DES NOTES

- *À compter de **2026**, pour participer aux expositions parrainées par la FIAP, il sera obligatoire pour chaque participant d'indiquer son **numéro FP** (numéro de profil FIAP) dans ses données personnelles. Ce numéro **est différent de celui figurant sur la carte FIAP** ; il s'agit du numéro qui vous est attribué par la plateforme MyFIAP.*
- *Les auteurs sont exclusivement responsables de tous les droits d'image et de propriété que leurs œuvres peuvent générer.*
- *Un auteur ne peut obtenir qu'un seul prix par section.*
- *Une photographie ne peut pas remporter plus d'un prix.*
- ***dPhotoSB** se réserve le droit de reproduire les œuvres finalistes et primées, en citant toujours le nom de l'auteur et sans que cela ne génère un avantage économique, pour la création de catalogues et matériel promotionnel pour les futures éditions du concours **dPhotoSB**.*
- *Tout événement imprévu sera résolu par le comité organisateur.*
- *La participation à ce concours implique l'acceptation du règlement.*
- *Pour le simple fait d'envoyer vos images ou les fichiers dans une salle sous le parrainage de la FIAP, le participant accepte sans exception et sans objection que les images envoyées peuvent faire l'objet d'une enquête de la FIAP établir s'ils obéissent à la réglementation et les définitions de la FIAP même si le participant n'est pas membre de la FIAP; la FIAP utilisera tous les moyens disponibles pour cette société; que tout refus de coopérer avec FIAP, ou de soumettre des fichiers originaux tels que ceux capturés pour la caméra, ou le manque de suffisamment de preuves, seront sanctionnées par la FIAP et en cas de sanctions après la violation des règles de la FIAP, Le nom du participant sera publié de toute manière utile pour informer les infractions aux règles. Il est recommandé de laisser les données EXIF intactes dans les fichiers envoyés pour faciliter les enquêtes éventuelles.*

(*) Définition de F.I.A.P. de la photographie en noir et blanc (Monochrome)

Un travail en noir et blanc, allant du gris très foncé (noir) au gris très clair (blanc) est un travail monochromatique comportant plusieurs nuances de gris. Une œuvre en noir et blanc entièrement

transformée en une seule couleur continuera à être une œuvre monochromatique, pouvant apparaître dans la catégorie noir et blanc ; ledit travail peut être reproduit en noir et blanc dans le catalogue d'une salle sous le parrainage de la FIAP. D'autre part une œuvre en noir et blanc modifiée pour un virage partiel ou pour l'ajout d'une couleur devient une œuvre en couleur (polychrome) doit figurer dans la catégorie de couleur, cette œuvre doit être reproduite en couleur dans le catalogue d'une salle sous le parrainage de la FIAP.

() Définition de la photographie de portrait**

Photographies qui incluent une partie ou la totalité du visage humain, d'une ou plusieurs personnes. C'est un genre qui rassemble toute une série d'initiatives artistiques qui s'articulent autour de l'idée de montrer les qualités physiques ou morales de la ou des personnes qui apparaissent dans les images photographiques. Le portrait pourrait avoir le personnage regardant frontalement la caméra, pourrait avoir le cos décenté et regarder les couleurs de l'image.

(*) Définition FIAP de la photographie de nature**

Directives relatives au contenu

*La **photographie de nature** documente toutes les branches de l'histoire naturelle, à l'exception de l'anthropologie et de l'archéologie.*

Cela inclut tous les aspects du monde physique, tant à la surface que sous l'eau.

Les images de nature doivent refléter la réalité de la scène. Une personne bien informée devrait pouvoir identifier le sujet de l'image et être convaincue qu'il a été présenté honnêtement et qu'aucune pratique contraire à l'éthique n'a été utilisée pour contrôler le sujet ou prendre la photo. Les images qui montrent directement ou indirectement une quelconque activité humaine menaçant la vie ou le bien-être d'un organisme vivant sont interdites.

L'élément le plus important d'une image de nature est l'histoire qu'elle raconte. Des normes techniques élevées sont attendues, et l'image doit paraître naturelle.

- *Les objets créés par l'homme et les traces d'activité humaine sont autorisés dans les images de nature uniquement s'ils sont essentiels au récit.*
- *Les photographies de plantes hybrides créées par l'homme, de plantes cultivées, d'animaux sauvages, d'animaux domestiques, d'animaux hybrides créés par l'homme et de spécimens zoologiques naturalisés ou conservés sont interdites.*
- *Les photographies prises dans un environnement naturel, où l'animal est indemne et évolue dans un cadre soigneusement géré, comme les zoos, les centres de sauvetage et les fermes naturelles gérées de manière éthique, sont autorisées.*
- *Il est interdit d'attirer ou de contrôler des sujets par la nourriture ou le son dans le but de les photographier. Cette disposition ne s'applique pas aux situations où un complément alimentaire est fourni en raison de difficultés liées aux conditions météorologiques ou à d'autres circonstances indépendantes de la volonté des animaux, et où la photographie est accessoire à l'alimentation de l'animal.*
- *Il est interdit de contrôler des sujets vivants par refroidissement, anesthésie ou toute autre méthode restreignant leurs mouvements naturels pour une photographie.*
- *Les éléments artificiels sont autorisés dans les circonstances suivantes :*

a) Lorsqu'ils font partie intégrante du paysage, comme un oiseau chanteur perché sur un poteau de clôture, un objet artificiel utilisé comme matériau de nidification ou un phénomène météorologique détruisant une structure artificielle.

b) Lorsqu'elles constituent un élément petit mais incontournable de la scène, comme une empreinte ou une trace discrète en arrière-plan.

c) Les étiquettes, colliers et bagues scientifiques sont expressément autorisés.

Lorsqu'une photographie est prise dans un zoo, un sanctuaire ou un centre de réhabilitation, il est présumé que le photographe s'est assuré que l'établissement est dûment accrédité et respecte les bonnes pratiques.

Photographie animalière

Outre les restrictions applicables à la photographie de nature, pour être éligibles à un prix et à une reconnaissance dans la catégorie Faune sauvage, les images doivent répondre aux conditions suivantes :

- Les organismes zoologiques doivent vivre en liberté dans un habitat naturel ou adopté de leur choix.
- Les images d'organismes zoologiques retirés de leur habitat naturel, en captivité sous quelque forme que ce soit ou manipulés par l'homme à des fins photographiques sont interdites.
- Les organismes botaniques ne peuvent être retirés de leur milieu naturel à des fins photographiques.
- Les images mises en scène à des fins photographiques sont interdites.

Consignes de retouche :

Le traitement ou la retouche doit se limiter à rendre l'image aussi fidèle que possible à la scène originale, à l'exception de la conversion en monochrome (niveaux de gris).

Techniques de retouche autorisées :

- Recadrage, redressement et correction de la perspective
- Suppression ou correction des éléments ajoutés par l'appareil photo ou l'objectif, tels que les poussières, le bruit, l'aberration chromatique et la distorsion de l'objectif
- Ajustements globaux et sélectifs (luminosité, teinte, saturation et contraste) pour restaurer l'apparence de la scène originale
- Conversion complète des images couleur en monochrome (niveaux de gris)
- Fusion de plusieurs images du même sujet, directement sur l'appareil photo ou à l'aide d'un logiciel (fusion d'expositions ou empilement de mises au point)
- Assemblage d'images : combinaison de plusieurs images avec des champs de vision qui se chevauchent, prises successivement (panoramas).

Techniques de retouche non autorisées :

- Suppression, ajout, déplacement ou modification de toute partie d'une image, à l'exception du recadrage et du redressement.
- Ajout d'un vignettage lors du traitement
- Flou de certaines parties de l'image lors du traitement pour masquer des éléments de la scène originale

- *Assombrissement de certaines parties de l'image lors du traitement pour masquer des éléments de la scène originale*
- *Toutes les conversions autres que la conversion en monochrome en niveaux de gris*
- *Conversion partielle d'une image en monochrome, virage partiel, désaturation ou sursaturation des couleurs*

(**) Nature morte**

*Une **nature morte**, est une photographie dans laquelle sont présentés une série d'objets inanimés, généralement un petit groupe d'objets, généralement en gros plan et avec un cadrage serré..*